



MG International
make pools safer and cleaner



MG International S.A.
Rapport annuel du Conseil d'Administration à
l'Assemblée Générale Mixte 2015

I. Rapport d'activité 2014 – Faits marquants, progrès réalisés et difficultés rencontrées

1.1 Présentation et faits marquants

MG International, filiale à 68% de Maytronics Ltd, regroupe plusieurs branches d'activité au sein du marché des équipements de piscine.

La branche piscine privée exploitée depuis le siège situé à La Ciotat, opère sous la dénomination commerciale de Maytronics France et participe ainsi au renforcement de la marque Maytronics au niveau mondial.

La branche piscine privée propose sur le territoire français aux revendeurs et aux fabricants de matériel de piscine :

- des solutions de nettoyage des piscines avec les gammes de robots électriques de marque Dolphin, produit historique de Maytronics Ltd, et pour lesquels MG International est le principal (mais pas l'unique) distributeur en France.
- des systèmes de sécurité des piscines avec les couvertures automatiques Aqualife, et les alarmes de piscines de marques Aqualarm et Aquasensor

Elle propose également aux opérateurs de bassins à usage collectif des solutions de nettoyage des piscines à travers une gamme dédiée de robots électriques de marque Dolphin, tant sur le segment des piscines municipales que sur celui des 'HMAC' (Hôtels, Motels, Résidences, Campings).

Le chiffre d'affaires est réalisé par des ventes B to B aux magasins et aux constructeurs de piscines.

De nombreuses synergies ont été mises en place avec Maytronics Ltd.

- Maytronics France utilise les moyens du siège en Israël pour la fabrication des alarmes de piscine, pour les moyens d'essais et pour une portion des développements R&D.
- Egalement les achats de composants pour alarmes et pour couvertures de piscines sont consolidés auprès du panel de fournisseurs du groupe.
- Les moyens informatiques sont gérés de manière centralisée, tant pour l'informatique de gestion que pour les nombreuses applications d'orientation marketing pour les robots Dolphin (sites internet, intranet pour les revendeurs, chaînes YouTube pour les utilisateurs), Maytronics France étant de son côté chargé de l'animation des marques Aqualife, Aquasensor et Aqualarm...
- Le département marketing groupe réalise les créations et les impressions de la majorité des documents et brochures publicitaires ainsi que le matériel de promotion en points de ventes. Réciproquement Maytronics France a imaginé et créé plusieurs concepts marketing (programme de fidélisation, revendeurs Elite, méthodes de sélection des revendeurs) qui sont repris par le groupe et déployés sur les autres filiales de commercialisation.

MG International – Maytronics France est désormais concentrée sur le marketing et la vente des équipements de piscine (robots de piscine, couvertures de piscine et alarmes), et ne conserve en France que la production des couvertures de piscines, qui sont réalisées sur mesure pour chacun des bassins à équiper. L'effectif de la branche piscine privée est de 41 permanents, dont siège et administration : 5, marketing et ventes : 17, production, R&D et service après-vente : 19.

La branche Sécurité Piscines Publiques développe et commercialise un système breveté de surveillance assistée par ordinateur pour la détection de noyades sous la marque Poséidon.

Poséidon opère depuis l'établissement secondaire sis à Boulogne Billancourt et depuis la filiale Poséidon Technologies Inc., basée à Atlanta aux Etats-Unis. La R&D et les études sont basées en France tandis que les opérations (installation et maintenance hardware et software) se répartissent entre les deux structures. L'effectif total de la branche sécurité piscines publiques est de 16 personnes.

Le chiffre d'affaires est réalisé à parts égales entre France et export, Poséidon travaille directement avec les collectivités locales et également avec des opérateurs privés qui exploitent des piscines publiques en France, Belgique, Suisse, Allemagne, Luxembourg ainsi qu'aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de distribution à valeur ajoutée dans 8 autres pays.

L'activité de Poséidon aux Etats-Unis à travers la filiale Poséidon Technologies Inc. (une cinquantaine de bassins en exploitation) n'est pas incluse dans les états financiers de MG International.

Une avance conditionnée accordée par OSEO à la société Vision IQ en 2004 au titre du programme P6000 (contrat A 04 03 049 Z) et dont le montant s'élevait à 148 k€ au 31 décembre 2013 a fait l'objet d'un abandon de créance partiel par BPI France (entité portant les avances historiquement accordées par OSEO) acté dans un avenant en date du 6 janvier 2014.

Cet abandon de créance partiel d'un montant de 88 k€ fait suite à l'acceptation du constat de succès partiel demandé par MG International.

Contrôle de MG International

Le contrôle de MG International est exercé par Maytronics Ltd, société de droit israélien fondée en 1983, qui est le créateur et un des leaders mondial des robots électriques de nettoyage de piscine, avec la marque Dolphin.

Maytronics a augmenté sa participation dans MG International en plusieurs étapes depuis 2008, et notamment lors d'une augmentation de capital réalisée le 30 juin 2011, puis lors d'un achat d'actions – hors marché – intervenu en date du 11 avril 2013. Au 31 décembre 2014, Maytronics détient 68,21% du capital représentant 79,53% des droits de vote.

Maytronics Ltd. détient sur MG International une créance d'un montant de 3.958.068,7 consécutivement à la reprise d'une dette senior détenue par un pool bancaire.

Les échéances de remboursement de cette dette initialement fixées à compter du 31 mars 2011 ont été successivement reportées, la première échéance étant désormais due au 30 juin 2016 consécutivement à un 5^{ème} avenant signé le 18 mars 2015.

Procédure de liquidation d'Adamant Technologies

La procédure de liquidation d'Adamant Technologies ayant conduit à la radiation de la société sur le premier semestre 2014, l'ensemble des actifs relatifs à cette participation a été sorti du bilan en 2014, la dépréciation rattachée ayant fait l'objet d'une reprise cette radiation est sans impact sur les capitaux propres.

Activité 2014 par Business unit – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Branche Piscine Privée

Etat du marché français de la piscine privée en 2014

Le marché de la piscine privée a été soutenu en début d'année 2014 par les bonnes prises de commande du dernier trimestre 2013, mais l'activité a décliné à partir du mois de Mai, avec notamment un troisième trimestre très faible, en retrait de 10,5% par rapport à l'année précédente.

La conjoncture économique a clairement causé l'annulation de nombreux projets d'équipement des ménages en piscine, tant pour la construction neuve que pour la rénovation ou les équipements du bassin. Seul le secteur de la chimie a profité d'une saison longue, avec une ouverture anticipée des piscines au printemps.

Au global l'index du chiffre d'affaire total facturé en piscine, mesuré par la Fédération des Professionnels de la Piscine, termine l'année 2014 en stabilité, mais le niveau général d'activité est particulièrement faible avec un index de chiffre d'affaire facturé à 1050, identique à l'index 2013 et à l'index 2009, alors qu'en 2007 l'index était de 1470.

Les mesures d'activité concernant le segment des produits de négoce (soit pour MG International les marches des robots nettoyeurs et des alarmes de piscine) s'établissent en recul de 5% en tendance annuelle.

Dans ce contexte, MG International a amélioré ses parts de marché sur l'activité nettoyeurs de piscine avec les robots électriques Dolphin, avec une croissance importante des ventes dans un marché stable. En revanche la progression des couvertures automatiques Aqualife est faible, et les différentes gammes d'alarmes de piscine sont en déclin marqué, sans que les actions marketing n'aient permis de ralentir la chute des ventes.

Au global société, la croissance observée en 2014 de Maytronics France est le fruit d'un important investissement marketing, auprès des points de vente et auprès des utilisateurs. A ce titre l'ensemble du groupe Maytronics a renouvelé depuis l'automne 2014 sa communication de marque, et privilégie dorénavant une communication plus 'émotionnelle', dans le but de faire de Maytronics la marque préférée des utilisateurs de piscines.

Les points de vente seront progressivement équipés de ces nouveaux moyens de signalétique et de communication au cours de la saison 2015, en privilégiant les grands réseaux et les adhérents professionnels du programme de fidélité B to B 'Maytronics Elite'.



Robots nettoyeurs de piscine

Stratégie commerciale et pénétration du marché français

Le groupe Maytronics Ltd conçoit et fabrique les gammes de robots nettoyeurs de piscine, sous la marque principale Dolphin, et sous des marques de distributeurs. Maytronics fait partie des leaders mondiaux de ce marché aux côtés de Aquatron/Aquaproducts, de Hayward et de Zodiac.

Une des principales caractéristiques de Maytronics sur ce marché est sa stratégie de développement qui

différencie très fortement les offres en fonction des canaux de distribution. Maytronics France peut ainsi mettre en place des politiques de distribution adaptées aux exigences des principaux marchés :

Maytronics privilégie la distribution par les spécialistes de la piscine, disposant de points de vente dédiés :

- Les gammes professionnelles approvisionnent les réseaux de magasin sous enseigne et les pisciniers indépendants
- Les groupes de distribution spécialisés piscine peuvent, selon leurs volumes d'achats, soit accéder à des gammes plus agressives en prix, soit obtenir des fabrications spéciales sous marques propres, qui leur permettent de se différencier.

En France, la société MG International estime détenir 26% du marché des robots électriques de nettoyage de piscine et la distribution des robots Dolphin constitue désormais le premier poste du chiffre d'affaires de MG International.

La préparation du lancement des nouvelles gammes de robots nettoyeurs

Les nouvelles gammes de robots de piscines développées par les équipes R&D de la maison mère Maytronics Ltd ont été présentées au salon de la piscine de Lyon en novembre 2014, et simultanément sur les autres territoires du groupe (USA, Australie, Europe, Amérique latine).

Ces gammes renouvellent l'approche de la marque Dolphin dans le secteur de la piscine. Alors que les produits Dolphin Suprême occupent traditionnellement le segment haut de gamme du marché (au-delà de 1 200 euros de prix public TTC), avec des produits reconnus pour leur performance de nettoyage et leur technicité, Maytronics introduit sur le marché deux nouvelles séries :

- La série 'E' est développée sur le concept 'mon premier Dolphin'. Dans un segment de prix de 550 euros à 750 euros TTC, Dolphin propose un produit simple à utiliser, au design séduisant, avec un compromis intéressant prix/efficacité. Cette gamme vise d'une part à capturer avec un produit moderne le marché existant des robots de fond, et d'autre part à vers les robots électriques des utilisateurs de solutions alternatives de nettoyage (balais manuel ou appareils à aspiration/surpression). La série 'E' sera largement diffusée, auprès des revendeurs traditionnels la piscine ainsi que sur internet et en grande distribution.



Dolphin E10

- La série 'S' se décline en 4 nouveaux modèles, avec des prix de vente conseillés de 750 à 1350 euros TTC. Elle reprend des éléments de design caractéristiques de la marque, et communs avec la série 'E' et propose plusieurs avantages compétitifs fortement attendus des utilisateurs. Les robots sont légers et faciles à sortir de l'eau, le panier est accessible et rapide à rincer. Les modèles les plus évolués disposent d'un nouveau système 'Power Stream' qui rend plus efficace le nettoyage de la ligne d'eau, d'un double système de filtration séparant les gros débris des débris fins, et d'une connexion à un smartphone pour la télécommande du robot ou la personnalisation des programmes. La série 'S' sera exclusivement distribuée par le réseau sélectif de revendeurs Dolphin (voir infra).



Dolphin Serie S

Les commandes de présaison reçues pour les nouvelles 'S-series' et 'E-series' témoignent de l'adhésion des revendeurs à cette nouvelle stratégie de Maytronics, et présagent d'une croissance significative des ventes sur le segment des robots de piscine pour l'exercice 2015.

La mise en place d'un réseau sélectif de revendeurs pour les robots 'S-series' et 'M-series'

Désireuse de construire une relation de long terme avec les utilisateurs finaux, Maytronics France avait annoncé au 15 juin 2013 la mise en place d'une politique de sélection de ses revendeurs, qui constituait une étape supplémentaire dans la vision à long terme : positionner auprès des utilisateurs finaux la marque Dolphin comme la référence de qualité produit et de service client. Les revendeurs membres du réseau sélectif Dolphin bénéficient d'un soutien marketing particulier

Ainsi, le réseau agréé sera composé de revendeurs reconnus et pérennes, partenaires de long terme de la marque, formés par le fabricant et aptes à promouvoir et exécuter le contrat d'entretien Dolphin Service Minute durant et au-delà de la période de garantie.

Seules les lignes 'M-series' (anciennement dénommée Dolphin Supreme) et la nouvelle ligne 'S-series' sont distribuées par le réseau sélectif de revendeurs. Ces gammes bénéficient d'un système de diagnostic de panne 'sur le comptoir' et d'une organisation spécifique de gestion des pièces détachées et de la garantie.



La politique de Service Après-Vente, facteur clé de succès sur le marché des robots de piscine



MG International dispose sur le site de La Ciotat d'une unité SAV pour les robots Dolphin, qui combine ses ressources avec le SAV des alarmes de piscine. Ce département SAV, spécialisé sur une gamme courte de produits, est capable d'offrir en pleine saison un délai de réparation garanti sous 48 heures hors temps de transport.

En outre, le partenariat avec les membres du réseau sélectif de revendeur permet de proposer aux utilisateurs un système de mise en œuvre délégué de la garantie. Les points de vente agréés sont à même de proposer le diagnostic et la réparation immédiate des robots, dans leurs propres locaux. Ce système a le double avantage d'augmenter la satisfaction client, avec un temps raccourci d'immobilisation en cas de panne, et de réduire grandement l'effort de gestion et le coût du service après-vente.

Couvertures automatiques de Piscine

Sur le marché des couvertures automatiques de piscine, MG International développe pour la gamme Aqualife un réseau de commercialisation principalement constitué de pisciniers indépendants. Les différenciations produit sont relativement faibles sur ce marché (sauf moteur à eau, voir infra), et les revendeurs pisciniers sont les décideurs quant à la sélection des fabricants.

La stratégie marketing de la gamme Aqualife tient compte de ce contexte de vente « B to B to C », en proposant aux points de vente toute une gamme de services, de formations, et d'aides avant-vente

La simplicité d'utilisation et la facilité de dépannage

Aqualife, appuyé par les équipes du siège de Maytronics Ltd a achevé en 2014 la reconception totale de la motorisation de ses couvertures automatiques. En se basant sur le réseau existant de fournisseurs de Maytronics, Aqualife a pu concevoir et mettre sur le marché ses propres solutions de motorisation.

Au-delà de l'avantage sur les prix de revient, ces nouvelles solutions permettent de séduire les revendeurs avec des systèmes plus faciles à installer, réduction des risques d'erreurs de câblage, et l'accès direct aux réglages de fins de course par le possesseur de la piscine, sans nécessiter d'habilitation électrique. Ainsi Aqualife permet aux revendeurs d'effectuer par téléphone la plupart des diagnostics de panne, et de réduire les besoins de déplacements pour interventions SAV.

Étapes du réglage	Actions
1 INITIALISATION Appuyer 5 secondes sur le bouton poussoir, son voyant rouge reste fixe, vous êtes en mode menu : TOTALEMENT LA COUVERTURE. Vous pouvez si besoin régler la position dans les 2 sens. Position idéale de départ : la première lame du tablier doit pendre légèrement.	 5 secondes Rouge fixe Couvreur totalement
2 MÉMORISATION POSITION DE DÉPART Appuyer 1 seconde sur le bouton poussoir, son voyant rouge clignote, vous êtes en mode programmation : TOTALEMENT LA COUVERTURE.	 1 seconde Rouge clignote Détecteur totalement
3 MÉMORISATION POSITION D'ARRIVÉE Appuyer 1 seconde sur le bouton poussoir, son voyant rouge s'éteint, le signal d'arrêt est envoyé, VOS FINS DE COURSE SONT PROGRAMMÉES.	 1 seconde Voyant éteint Fins de courses OK

Réglages simplifiés

Le moteur à eau : innovation majeure du secteur

Depuis Mars 2012, Maytronics France commercialise le moteur à eau pour couverture de piscine et le plan de promotion de ce nouveau concept a été décliné dans les principaux événements et médias spécialisés du secteur de la piscine.



Simple, fiable et écologique, la couverture automatique Aqualife « Hydro inside » fonctionne à l'eau sans aucun branchement électrique. Un simple tuyau d'eau relie le moteur au réseau domestique. L'énergie fournie par l'eau sous pression procure au moteur la puissance nécessaire pour faire fonctionner l'enrouleur de la couverture. Le moteur réalisé en matériaux composites élimine les risques de corrosion et de panne électrique. L'environnement est respecté et l'eau utilisée pour actionner le moteur retourne à la piscine participant à l'appoint d'eau hebdomadaire.

Au-delà des avantages écologiques et de fiabilité proposés aux utilisateurs finaux, l'investissement réalisé

dans les outillages de production de la gamme « Hydro inside » permet de changer radicalement la structure de coût du produit final.

Au vu des excellents résultats qualité, Aqualife donne systématiquement une 'garantie à vie' sur le moteur à eau, limitée à la fourniture des pièces détachées, tant que la couverture de piscine est entretenue par un revendeur agréé avec des pièces d'origine du fabricant.

Couvertures 'Linea Cover' by Aqualife

Depuis 2013, Aqualife a conduit une réforme majeure de sa gamme, en introduisant une nouvelle ligne de couvertures sous la dénomination 'Linea Cover'.

Cette ligne propose aux revendeurs un concept conjugué de produit facile à installer et facile à vendre. Après avoir identifié la complexité technique des couvertures comme principal frein à l'achat, Maytronics a travaillé une solution technique permettant aux revendeurs de transformer la méthode de vente, et de proposer aux possesseurs de piscine de s'équiper de couvertures automatiques, en tant que dispositif de sécurité mais aussi en tant qu'élément de finition de l'environnement piscine. Cette initiative est fondée sur le changement progressif d'allocation de dépenses du consommateur, qui souhaite dépenser moins pour le bassin, et plus pour son intégration dans un 'cadre de vie' : terrasses en bois, vastes parasols, salons de jardin.

Le revendeur Linea Cover est formé par les équipes de promoteurs des ventes pour établir des 'devis rapides', qui permettent de conclure immédiatement les contrats de vente sans souffrir du délai d'échange d'informations techniques avec l'usine de fabrication.



Devis rapide

La croissance des ventes d'Aqualife est portée principalement par la gamme Linéa Cover, et cette évolution du mix produit vers des gammes agressives en prix génèrent une contraction de la marge brute moyenne sur l'activité couverture.

Alarmes de Piscine

Le contexte législatif et réglementaire s'est stabilisé pour les alarmes de piscines. Ainsi l'activité est soumise, en complément de la loi du 3 janvier 2004 relative à la sécurité des piscines privées et de ses décrets d'application, au décret du 18 juillet 2009 qui stipule que seules les alarmes répondant aux exigences de qualité les plus hautes, et contrôlées par un laboratoire indépendant, peuvent être fabriquées ou commercialisées à compter de la saison 2010, alors que la norme était jusqu'alors d'application facultative. Concomitamment, la dernière révision de la norme AFNOR relative aux alarmes par immersion, dans sa version NF P 90 307-1 d'avril 2009, a fortement rehaussé le niveau d'exigence, notamment en ce qui concerne les temps de réactivation des alarmes.

Ces dispositions ont conforté la position des alarmes de piscine dans la panoplie des solutions de sécurité des piscines privées enterrées, en tant que dispositif fiable, autonome, simple à installer et financièrement les plus accessibles.

Néanmoins MG International a souffert en 2014 sur le marché des alarmes de piscine d'une contraction des ventes supérieure à la baisse générale du marché de la piscine, et a constaté une baisse de la couverture presse sur les cas de noyades, et corrélativement une moindre sensibilisation des possesseurs de piscines.

Lancement de l'alarme Précisio

La nouvelle génération d'alarme de piscine, dénommée Précisio a été dévoilée au salon de Lyon 2014 de la Piscine. Cette alarme est destinée aux revendeurs professionnels et aux réseaux de boutiques spécialisées piscine. Elle a rencontré un fort intérêt des revendeurs, qui augure d'un bon démarrage en 2014.



Lancement de gammes personnalisées

MG International a proposé à ses revendeurs ayant des volumes d'achats suffisants de différencier les offres en alarmes de piscine. Trois modèles ont ainsi été créés à des marques de distributeurs.

<u>Aqualarm Plus</u>	<u>Aqualarm Family</u>	<u>Saféo</u>
Dispose d'une télécommande, avec un positionnement tarif plus élevé, adaptée aux revendeurs indépendants	Avec un mode d'emploi multilingue, visant le marché des locations saisonnières, adaptée aux entreprises de service et d'entretien piscine	Proposée avec une garantie de 4 ans, en partenariat avec le distributeur, adaptée à la grande surface spécialisée piscine

Branche Piscine Publique



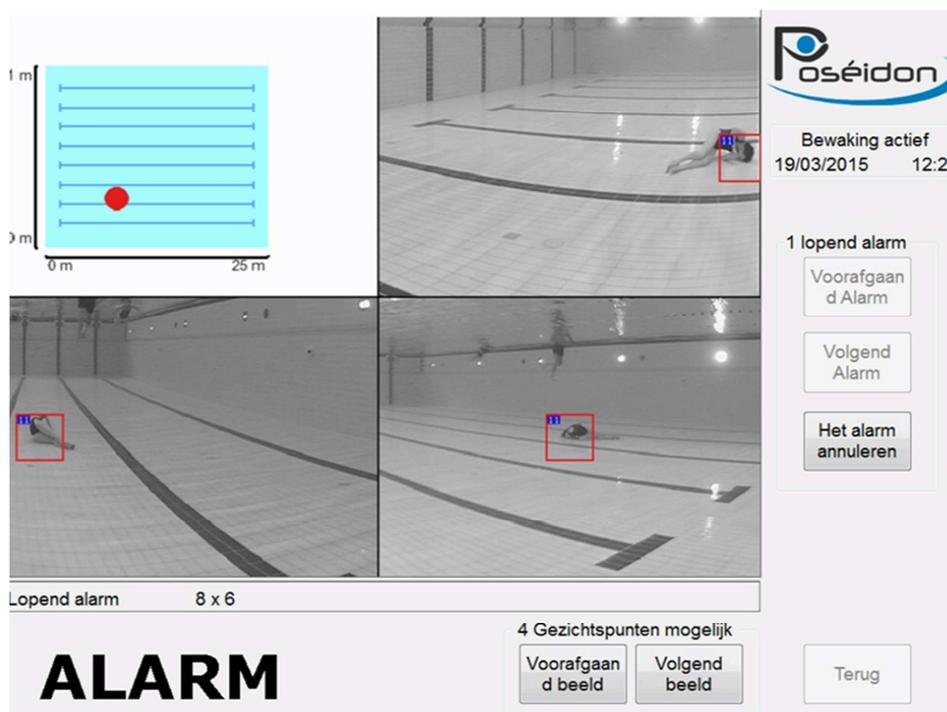
La Business Unit Poséidon spécialisée dans la prévention des noyades en piscines publiques a connu un ralentissement des ventes en 2014, principalement en France où les élections municipales ont affecté l'activité en engendrant des retards sur bon nombre de projets. A contrario, les commandes de nouveaux systèmes ont progressé de 26,5 % en référence à 2013.

Afin d'augmenter à terme le volume de son activité à l'exportation, Poséidon a recruté un Directeur pour sa filiale américaine et un Ingénieur des Ventes en Suède. Un contrat de distribution exclusive pour la Chine a été signé avec une société basée à Hong-Kong et un nouveau partenariat commercial pour le marché anglais a été formalisé avec le leader du risk assessment en piscines.

Un Ingénieur Software a également été recruté afin de compléter l'équipe opérationnelle et pour maintenir un niveau de service optimal auprès des clients existants : 240 piscines publiques en Europe (France, Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Suède), en Norvège, en Suisse, aux Etats-Unis, au Japon et en Australie sont aujourd'hui équipées d'un système de surveillance assistée par ordinateur Poséidon.

Poséidon a poursuivi sa politique de Recherche et le Développement logiciel et matériel en y consacrant en 2014 plus de 12 % de son chiffre d'affaires.

L'AFNOR (Association Française de Normalisation) a publié en Août dernier la norme NFS52-010 relative aux exigences générales de sécurité et aux méthodes d'essai des systèmes de vision par ordinateur pour la détection de noyades en piscines. Sa mise en application permet de répondre aux besoins des professionnels et des consommateurs en leur offrant un référentiel leur permettant désormais de différencier un véritable système de vision par ordinateur développé pour la détection de noyades en piscines, d'un simple système de détection d'immobilité. En faisant référence à certains brevets détenus par Poséidon, cette norme crée de facto une opportunité d'augmentation de parts de marché. Elle constitue également un outil de présentation des technologies propriétaires en donnant la possibilité aux forces de vente de valoriser les résultats des travaux de recherche et de développement. Enfin, la norme permet de stimuler les équipes d'Ingénieurs avec un objectif clair en matière de performances minimales à atteindre. Cette initiative française a été reprise à l'échelle internationale et un groupe de travail réunissant pas moins de 9 pays élabore à présent une norme ISO/NP-20380.



Interface du système Poséidon lors de la détection d'une noyade

Les technologies exclusives de Poséidon continuent de faire régulièrement leurs preuves et ce sont les 30 détections de noyades enregistrées à ce jour qui permettent de confirmer le leadership de Poséidon face à la concurrence.

Début mars 2015, le carnet de commande de Poséidon atteint 3.09 M€ (hors filiale US).

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Modification de l'échéancier de la dette de la Société vis-à-vis de Maytronics Ltd

Par convention en date du 18 mars 2015, Maytronics Ltd et la Société ont convenu de reporter d'une année les échéances de telle sorte que la créance de Maytronics sur la Société demeure remboursable en 11 échéances dont la première d'un montant de 114.318,70 euros sera exigible le 30 juin 2016 et les 10 autres échéances d'un montant de 384.375 euros seront exigibles à trimestre échu, la dernière échéance étant reportée au 31 décembre 2018.

1.3 Evolutions prévisibles

Un marché incertain

Après une année 2014 marquée par l'atonie du marché, 2015 sera une nouvelle fois difficile pour le secteur tant sur la branche piscine privée pénalisée par l'incertitude économique que sur l'activité piscine publique subissant les fortes réductions budgétaires des collectivités.

Cette situation de marché devrait contribuer à une concurrence toujours très forte entre les principaux acteurs du marché.

Il est difficile dans ce contexte d'établir des projections de croissance importantes, l'objectif pour la société étant de consolider les parts de marché existantes et de réussir au mieux les lancements de nouveaux produits.

Une année 2015 marquée par le lancement de nouveaux produits...

Le lancement des gammes 'E' et 'S' devraient largement contribuer à ce maintien des parts de marché, l'objectif commercial étant d'intégrer un segment de marché sur lequel la marque est peu présente jusqu'à présent.

Le lancement de la nouvelle alarme Precisio associé à une stratégie commerciale innovante a pour principal objectif de redynamiser la demande finale de ce produit qui est en déclin depuis plusieurs années.

...et la modernisation de l'outil de production

Le projet de modernisation de l'outil de production des couvertures lancé en 2014 se concrétisera au cours du deuxième trimestre 2015.

La mise en service de cet outil devrait marquer une étape importante dans le développement de cette activité en permettant simultanément une amélioration substantielle de la productivité et de la qualité de fabrication.

Un développement de la branche piscine publique axé sur les marchés export

Le renforcement des équipes commerciales internationales de la business unit Poséidon démarré en 2014 se poursuit en 2015 avec la signature de nouveaux partenariats exclusifs et le recrutement d'un nouveau responsable commercial pour la zone Scandinavie.

Ces efforts devraient permettre de poursuivre le développement de l'activité dans les pays visés notamment aidés par la visibilité que pourrait donner la publication d'une nouvelle norme ISO.

1.4 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L-441-6-1 et D-441-4 du Code de Commerce, nous vous informons que le solde total des dettes fournisseurs hors groupe au 31 décembre est ventilé par date d'échéance comme suit :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Non échues	624 k€	540 k€
Echues depuis moins de 30 jours	127 k€	105 k€
Entre 30 et 90 jours	63 k€	80 k€
Echues depuis plus de 90 jours (contentieux)	115 k€	102 k€
TOTAL	929 k€	828 k€

Les dettes fournisseurs envers les autres sociétés du groupe font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2014 un montant de 4.102 k€ contre 3.207 k€ à fin 2013.

1.5 Information financière et non financière

Conformément aux articles L225-100 alinéas 3 à 6 du Code commerce, nous devons vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.5 et II.

1.6 Activités polluantes ou à risque

Néant

1.7 Recherche et développement

Le groupe se situe sur un marché en perpétuelle évolution, nécessitant un fort investissement en matière de « recherche et développement ». Sur l'activité sécurité des piscines collectives (Poséidon) la société consacre chaque année près de 15% de son chiffre d'affaires aux dépenses de R&D.

Au titre de l'exercice 2014 les activités de recherche et développement ont permis la poursuite ou la réalisation de différents projets :

- Couvertures : l'exercice a été marqué par la poursuite des améliorations apportées au moteur *Hydro inside* et plus généralement à la fiabilisation des processus de production améliorant de manière significative la qualité perçue des produits. Les nouveaux projets en cours de développement ont pour objectifs de faciliter l'installation des couvertures chez l'utilisateur final afin de faciliter l'expérience client
- Le développement de l'alarme de piscine de quatrième génération démarré en 2012 s'est terminé en 2014 avec la qualification du produit par le Laboratoire National d'Essai (LNE), la commercialisation de cette alarme a débuté au cours du premier semestre 2015.
- Poséidon : l'activité R&D se concentre actuellement sur le développement de nouvelles technologies hardware et software adaptée aux nouvelles tendances du marché des piscines publiques (bassin inox, bassin de plein air ouvert toute l'année) qui posent de nouvelles contraintes en matière d'analyse d'image.

II. Résultats financiers et proposition d'affectation du résultat

2.1 Résultats financiers de la S.A. MG International au 31 décembre 2014

La SA MG International affiche un chiffre d'affaires de 20.228 k€ pour l'exercice 2014 contre 19.206 k€ en 2013 soit une augmentation de 5%.

Les consommations de l'exercice s'élèvent à 12.358 k€ en augmentation de 8% pour une marge brute de 7.869 k€ contre 7.757 k€ en 2013.

Le taux de marge brute ressort ainsi à 38,9% contre 40,4% en 2013. Cette variation résulte essentiellement d'un effet lié à la variation du mix-produit, les taux de marge de chaque business unit augmentant légèrement en 2014 à l'exception de l'activité alarmes de piscines.

Les charges d'exploitation courantes progressent de 6% marquées par une augmentation des autres achats et charges externes de 9% à 3.836 k€ alors que les impôts et taxes (hors IS) sont stables et l'augmentation de la masse salariale reste maîtrisée à 3,5% atteignant 3.594 k€ soit 18% du chiffre d'affaires comme en 2013.

Les dotations d'exploitation nettes des reprises s'élèvent à 292 k€ en 2014 essentiellement composées des amortissements enregistrés sur l'outil de production contre des dotations nettes de 151 k€ en 2013 où des reprises de provision pour risques consécutives à la résolution de vieux litiges neutralisait partiellement les dotations aux amortissements.

Les autres produits et charges d'exploitation essentiellement constitués de transferts de charges représentent un gain de 93 k€ contre une perte de 94 k€ en 2013 qui faisait suite à la résolution amiable de litiges antérieurement provisionnés.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi bénéficiaire à hauteur de 34 k€ contre un bénéfice de 305 k€ en 2013.

Le résultat financier de l'exercice est un gain de 7.826 k€ résultant essentiellement de la reprise de provision antérieurement comptabilisée sur les titres de la société Adamant suite à la liquidation de cette dernière. Hors effet des variations de provisions le résultat financier est comparable en 2013 et est principalement constitué de la charge d'intérêts sur la dette à long terme qui s'élève à 75 k€ en 2014 et des variations de change.

Le résultat exceptionnel est une perte de 7.636 k€ contre 58 k€ en 2013, principalement composée :

- de l'annulation des titres de participation dans Adamant (7.918 k€)
- de la reprise des amortissements dérogatoires comptabilisés consécutivement à l'acquisition de ces titres (+191 k€)
- de l'abandon de créance consenti par BPI France (ex OSEO) pour un montant de 88 k€.

Le poste impôt sur les sociétés correspond au produit d'impôt relatif au crédit d'impôt recherche pour 180 k€.

L'exercice 2014 se solde ainsi par un bénéfice net de 403 k€ quasiment identique au bénéfice net de 2013.

L'endettement financier (hors prise en compte de la trésorerie disponible) s'élève à 4.194 k€ diminuant de 768 k€ suite au remboursement des avances en compte courant à Maytronics Ltd et à l'abandon de créance de BPI France (ex OSEO). Il reste principalement composé de la dette senior envers Maytronics pour un montant de 3.958 k€ en principal.

Le ratio Endettement net / Fonds propres (« gearing ») s'élève à 49% au 31 décembre 2014 en très nette amélioration profitant de l'amélioration des fonds propres et du remboursement de l'avance de trésorerie à Maytronics.

Pour plus d'information, le Conseil vous invite à vous référer à l'annexe des comptes sociaux, jointe au rapport des commissaires aux comptes.

2.2 Prise de Participations financières

Les fermetures entreprises en 2008 et 2009 des sociétés MG Iberica (Espagne) et MG Brazil (Brésil), sont toujours en cours à la clôture 2014. Pour mémoire les comptes de ces filiales sont établis en valeur liquidative et les actifs comptabilisés au sein de MG International relativement à ses filiales sont enregistrés à leur valeur recouvrable.

La liquidation judiciaire de la filiale Adamant Technologie (Suisse) s'est définitivement terminée au cours de l'exercice 2014, les actifs financiers liés à cette participation ont été sortis du bilan sans impact sur le résultat et les capitaux propres en 2014 du fait des provisions préalablement comptabilisées.

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'année 2014.

2.3 Résultats financiers du Groupe MG international au 31 décembre 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2009, MG International SA ne produit plus de comptes consolidés.

En effet, la société bénéficie de droit de l'exception dite des « petits groupes » visée aux articles L233-17 2° et l'article R 233-16 du Code de commerce aux termes desquels les sociétés tenues en principe d'établir des comptes consolidés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier de tels comptes et d'établir un rapport sur la gestion du groupe lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés deux des trois seuils suivants :

- Total du bilan : 15.000.000 euros ;
- Montant net du chiffre d'affaires : 30.000.000 euros ;
- Nombre moyen de salariés permanents : 250.

Il est rappelé que les comptes de MG International et ses filiales sont consolidés au sein du groupe constitué par Maytronics Ltd.

2.4 Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comptabilisent 30.035 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.5 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 403 k€.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice au poste « Report à nouveau».

Le poste « Report à nouveau» passerait ainsi de :

- Report à nouveau avant affectation du résultat 2014	- 11.767 k€
- Résultat de l'exercice 2014	<u>403 k€</u>
- Solde du Report à nouveau après affectation	- 11.362 k€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2011 (12/2011)	Néant	-	-
2012 (12/2012)	Néant	-	-
2013 (12/2013)	Néant	-	-

2.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. Conventions

3.1 Conventions réglementées

Nous vous signalons que les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, visées à l'article L. 225-38, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport que nos commissaires aux comptes vous soumettront.

3.2 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

En application des dispositions de l'ordonnance du 31 juillet 2014 telles que codifiées à l'Article L225-102 al.13 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs et/ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre Société, et
- d'autre part, une filiale de la Société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

IV. Opérations sur le capital

Aucune opération sur le capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2014.

V. Administration, direction et contrôle de la société

5.1 Direction générale

Depuis le 1^{er} octobre 2012, le conseil d'administration de la Société a opté pour une distinction entre les fonctions de président et de directeur général.

La présidence est assurée par Yuval Beeri tandis que la direction générale est assumée par Mr Vincent Quéré nommé par le conseil d'administration du 26 juin 2012 puis confirmé dans ces fonctions par le conseil d'administration du 1^{er} octobre 2012.

5.2 Mandat des administrateurs – Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Nous vous rappelons que le conseil d'administration de la Société est composé de quatre membres à savoir :

- Yuval Beeri (Président), coopté par décision du conseil d'administration en date du 2 janvier 2009 ratifiée par l'AGO du 14 mai 2009 renouvelé pour une durée de six années par l'AGO du 30 juin 2011
- Monsieur Eyal Tryber nommé pour une durée de six années par l'AGO du 26 juin 2012
- Olivier Chareyron nommé par l'AGE du 18 mars 2005 renouvelé pour une durée de six années par l'AGO du 30 juin 2011
- La société Maytronics Ltd, société de droit Israélien, représentée par M.Menahem Maymon, nommée administrateur par l'Assemblée Générale du 24 avril 2008, mandat renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'AGO du 6 juin 2014.

M. Yuval Beeri est par ailleurs :

- CEO de Maytronics Ltd
- Chairman de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia

M. Eyal Tryber est par ailleurs :

- CEO and Chairman de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics US

M. Menahem Maymon est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia

MM. Chareyron et Quéré n'exercent aucun autre mandat.

M. Olivier Chareyron est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée depuis le 2 février 2004 en qualité de Responsable de Production et de Qualité ; ce contrat est maintenu avec sa rémunération propre. L'Assemblée générale avait constaté que ce contrat correspondait bien à un emploi effectif conformément à l'article L 225-22 al 1 du Code de Commerce.

5.3 Commissaire aux comptes

Nos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

Nous vous précisons que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ne sont pas arrivés à expiration.

VI. Renseignements relatifs à la composition du Capital Social, à la répartition du capital et à l'autocontrôle

6.1 Composition du capital social

Au cours de l'exercice 2014, le capital social est demeuré inchangé. Il s'élève à 430.003,90 euros et est composé de 4 300 039 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune représentant 6.830.169 droits de vote.

6.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Maytronics Limited	2.932.940	68,21%	79,53%

6.3 Autocontrôle

La Société ne détient aucune action en autocontrôle.

6.4 Participation des salariés au capital

6.4.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2014, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

Les salariés de la Société ne détiennent aucune action au nominatif à l'exception de M. Chareyron, administrateur.

6.4.2 Options de souscription/d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'aucune option de souscription et d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2014.

6.4.3 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'il n'a procédé à aucune attribution gratuite au cours de l'exercice 2014.

VII. Filiales et participations

Cf. paragraphe 2.2 ci-dessus.

VIII. Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'Administration en matières d'augmentation de capital

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

IX. Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de la Société.

La Société n'ayant pas attribué d'actions gratuites et/ou d'actions en exercice de stock-options, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'achat d'actions au cours de l'exercice 2014.

X. Evolution du titre – Risque de variation de cours

L'année a débuté au cours de 0,92 euros puis le titre a évolué dans une fourchette comprise entre 0,85 et 1,04 euros jusqu'à l'été. La cotation s'est par la suite dégradée pour atteindre un point bas le 14 octobre à 0,68 euros pour terminer l'année au cours de 0,78 euros représentant une capitalisation boursière d'environ 3,4 million d'euros.

Depuis le début de l'année 2015 le titre est en progression sa valeur atteignant 1 euro le 3 puis le 11 mars 2015.

Il est à noter que depuis le mois de février 2014 la cotation du titre s'effectue au fixing et plus en continu du fait du faible volume de transactions enregistré depuis 2 exercices (moins de 1500 transactions par an).

Cotation du titre MG International sur Alternext
Code valeur : ISIN FR0010204453

XI. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé

Aucun des administrateurs ou personnes assimilées n'a procédé à des opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions de la Société pour un montant cumulé supérieur à 5.000 euros.

Le Conseil d'administration,

Annexe 1

Tableau relatif aux résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (art. R225-102 du Code de commerce)

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
	12 mois				
Capital social	430 004	430 004	430 004	430 004	344 004
Nombre d'actions	4 300 039	4 300 039	4 300 039	4 300 039	3 440 039
Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Chiffre d'affaires HT	20 228	19 206	16 211	12 389	8 032
Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	-7 595	361	48	-1 764	-1 792
Impôts sur les bénéfices (*)	-180	-195	-201	-137	-166
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	403	403	373	-9 837	-1 221
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<i>(*) Les impôts négatifs correspondent au crédit d'impôt recherche et au carry-back</i>					
Résultat des opérations, réduit à une seule action (en € par action)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provisions	-1,72	0,13	0,06	-0,38	-0,47
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,09	0,09	0,09	-2,29	-0,35
Dividende net versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel (**)					
Nombre de salariés	54	50	48	49	35
Montant de la masse salariale	2 350	2 289	2 267	2 118	1 850
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 024	984	1 024	927	772
<i>(**) hors personnel temporaire et mandataires sociaux non salariés</i>					

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations de de compétences et de pouvoirs relatives aux augmentations de capital accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
28 juin 2013	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autre valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pour un montant nominal maximum de 600.000 € ou à l'attribution d'un titre de créance pour un montant nominal maximum de 600.000 € avec maintien du droit préférentiel de souscription.	28 août 2015	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
28 juin 2013	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue de procéder à une émission de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.	28 août 2015	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
28 juin 2013	Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux dans la limite de 10% du capital social.	28 août 2016	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
28 juin 2013	Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans la limite du tiers du capital social.	28 août 2016	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation